

REGLEMENT E-CHALLENGE KATA

Poussins 1^{ère} Année/2^{ème} Année (M/F) - Individuel

Dans ce contexte sanitaire difficile, notre ambition est d'accompagner l'ensemble des licenciés.

Par conséquent, notre mobilisation reste entière pour proposer de nouveaux formats de compétitions.

1/ - MODALITES

Ce règlement permet de définir les modalités de participation des athlètes à ce nouveau format de compétition.

L'autorisation parentale spéciale sera exigée pour participer à cette compétition.

La Ligue de Karaté de Martinique (LKM) se réserve le droit de modifier ou compléter le présent règlement sans délai préalable.

2/ - CONDITIONS

Cette compétition est ouverte aux athlètes des catégories poussins (masculin/féminin) 1^{ère} et 2^{ème} année.

Pour participer, les compétiteurs devront :

- Être inscrits via la plateforme habituelle d'inscription aux compétitions au plus tard le **02 mai 2021**.
- Transférer leur vidéo en format MP4, AVI sur la plateforme suivante :
Identifiant : <https://onedrive.live.com/>
compte : drivelkm972@outlook.fr / mot de passe : LKMdrive972
au plus tard le **09 mai 2021 à 18h**.
- L'enregistrement de la vidéo, en mode PAYSAGE se fera en extérieur **ou** en intérieur sur le principe d'un plan fixe (sans déplacement de la caméra ou du Smartphone, sous peine de disqualification)

- 
- La prestation sera effectuée dans un lieu ou site ne comportant pas d'éléments pouvant détourner l'attention du jury (pas de bruit ou activité en arrière-plan)
 - Le protocole d'exécution d'un kata en compétition sera appliqué (le salut, l'annonce ...) sous peine de disqualification
 - Les conditions d'éclairage seront suffisantes pour permettre aux juges de bien distinguer toutes les phases de mouvement (en cas de mauvaise qualité d'éclairage, la vidéo ne sera pas prise en compte)
 - Le kata sera exécuté « en continu », c'est-à-dire ne comporter ni pause, ni effets spéciaux
 - La prestation des 2 katas s'exécutera à raison d' 1 mn d'intervalle entre le 1^{er} et le 2^{ème}
 - Les vidéos d'un même compétiteur envoyées séparément ne pourront pas être prises en compte (une vidéo par compétiteur)
En cas d'envois multiples, seul le 1^{er} sera pris en compte.
 - La vidéo devra être déposée dans le dossier E-Challenge Kata POUSSINS avec les nomenclatures suivantes :
1^{er} kata : Nom_prenom_club_kata1
2^{ème} kata : Nom_prenom_club_kata2

Chaque compétiteur exécutera les 2 katas en tenue de compétition officielle avec la ceinture de compétition de son choix rouge ou bleue (le kata exécuté avec une ceinture de grades ne sera pas pris en compte)

Considérant que le 1^{er} kata exécuté soit le 1^{er} tour et le 2nd le 2^{ème} tour, le kata exécuté à chaque tour devra être différent, conformément à la liste officielle des katas de cette catégorie.

3/ - CRITERES DE NOTATION ET CLASSEMENT

Lors de l'évaluation de la performance du compétiteur, les juges retenus évalueront la prestation d'après les deux principaux critères (l'exécution technique à 50% et l'exécution sportive à 50%)

Les tranches de notation suivantes seront appliquées :

- 1^{er} tour : entre 5 et 7 /// moyenne 6
- 2^{ème} tour : entre 7 et 9 /// moyenne 8

Les notations seront validées par le jury à l'issue d'une seule projection pour reproduire la même configuration d'une compétition en présentiel.

Le visionnage et la notation des performances par le jury auront lieu 8 jours après la date de clôture de la plateforme.

Pour le classement final, une moyenne des 2 notes sera effectuée.



4/ - RECOMPENSES

Les podiums seront publiés sur les réseaux sociaux de la LKM à compter du 10 mai 2021.

A l'occasion de la prochaine compétition en présentiel, tous les compétiteurs recevront un diplôme de participation et les podiums, leurs médailles.

5/ - LITIGE

En cas de litige, le Règlement des Compétitions de la saison en cours prévaudra.